



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/813

Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité départemental du Rhône-Métropole de Lyon de tennis, pour l'organisation du tournoi de tennis "Open Sopra Steria de Lyon" du 7 au 13 juin 2021

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/813 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 15 000 EUROS AU COMITE DEPARTEMENTAL DU RHONE-METROPOLE DE LYON DE TENNIS, POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI DE TENNIS "OPEN SOPRA STERIA DE LYON" DU 7 AU 13 JUIN 2021 (CABINET DU MAIRE - DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Comité départemental du Rhône - Métropole de Lyon de Tennis organise la 5^{ème} édition du tournoi de tennis Open Sopra Steria de Lyon, du 7 au 13 juin 2021, au Tennis club de Lyon à Villeurbanne.

Cette association a pour objet de favoriser la pratique et la promotion du tennis, sous le contrôle de la Ligue du lyonnais de tennis et d'assurer de bonnes relations entre les associations qui le composent.

En raison du contexte sanitaire, l'édition 2020 de l'Open Sopra Steria a dû être annulée. La dernière édition s'est déroulée en 2019 et elle a réuni 22 000 spectateurs.

Depuis 2019, l'Open Sopra Steria intègre les ATP Challenger 100. Au total, participent donc 48 joueurs de simple classés dans le tableau final entre la 50^e et la 200^e place au classement mondial, et 16 équipes de double seront en compétition.

Ce rendez-vous convivial et sportif aura lieu au Tennis club de Lyon où un court central sera installé spécialement pour l'occasion.

En parallèle de la compétition officielle, des animations seront organisées durant toute la semaine. Un accueil sera réservé aux scolaires, primaires et collégiens, ainsi qu'aux enfants des écoles de tennis de la Métropole de Lyon. Une journée sera organisée autour du tennis pratiqué par des sportifs en situation de handicap (tennis en fauteuil, tennis adapté aux personnes aveugles) afin de sensibiliser les jeunes générations.

Une autre journée durant le tournoi sera dédiée aux enfants de l'hôpital CHU HFME en coordination avec les Hospices civils de Lyon dans l'objectif de faire découvrir et participer ces enfants au monde du sport de haut niveau et au tennis.

D'autre part, des actions seront mises en place pour renforcer la transition écoresponsable du tournoi :

- réduction du plastique, prestataires locaux pour la restauration, promotion des réseaux de transports en communs, réseaux cyclables, et du covoiturage pour se rendre à l'évènement ;
- mise en place de navettes groupées pour les trajets de l'encadrement (juges de lignes, arbitres...) ;
- recyclage des balles du tournoi et des bâches en les redistribuant aux différents clubs de la Région...

Suivant l'évolution du contexte sanitaire, l'association a prévu une organisation du Tournoi à huis clos.

Les objectifs du Comité départemental du Rhône – Métropole de Lyon de tennis sont :

- d'assurer le développement de la pratique du tennis ;
- de promouvoir le tennis de haut niveau en offrant un tournoi qui servira de tremplin pour les jeunes joueurs ;
- de devenir la référence des tournois challengers en Europe ;
- d'offrir aux Lyonnais un spectacle de qualité.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi :

- d'inscrire ce tournoi de tennis de haut niveau dans le calendrier événementiel à Lyon ;
- d'ouvrir au plus grand nombre une compétition de qualité ;
- de proposer un rendez-vous destiné à s'intégrer dans le circuit à la fois régional, national et européen.

En 2020, le Comité départemental du Rhône - Métropole de Lyon de tennis a reçu une subvention de 15 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement par délibération n° 2020/5327 du Conseil municipal du 27 janvier 2020. Suite à l'annulation de l'événement en raison du contexte sanitaire, une partie seulement de la subvention a été effectivement versée, correspondant au montant des frais engagés pour l'organisation de l'événement.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 15 000 euros pour l'organisation de cet événement dont le budget prévisionnel s'élève à 915 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, sur le plan sportif et pour le rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 15 000 euros au Comité départemental du Rhône - Métropole de Lyon de tennis.

En cas de non-respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'évènement.

L'association pourra toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou évènement.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/5327 du 27 janvier 2020 ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 15 000 euros est allouée au Comité départemental du Rhône - Métropole de Lyon de Tennis pour l'organisation de l'Open Sopra Steria de Lyon, du 7 au 13 juin 2021.

- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET